

Madame, Monsieur,

Afin de protéger la santé des postiers et assurer leurs missions essentielles au service de la population, nous adaptons notre organisation à l'évolution de la situation sanitaire. Cette adaptation se fait en concertation permanente avec les autorités sanitaires, la médecine du travail et les organisations syndicales.

Les mesures suivantes seront mises en place progressivement.

Concernant la distribution du courrier, des colis et des services, l'organisation se fera sur la base de quatre jours travaillés cette semaine puis de trois jours de travail par semaine à partir du lundi 30 mars, pour à la fois respecter les recommandations de la médecine du travail et maintenir l'organisation des tournées.

Si les prérequis suivants ne sont pas réunis : accès à des points d'eau identifiés, équipement en gel hydro-alcoolique ou lingettes virucides, masques pour les services l'exigeant (services de proximité pour les plus fragiles), le service sera suspendu le temps que ces conditions soient à nouveau réunies.

Le passage quotidien pour les services de proximité est maintenu : portage de repas aux seniors, portage de médicaments, portage de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants. Ces services seront assurés par des agents dédiés.

Cette nouvelle organisation permettra également le maintien des services essentiels :

- Les services de lien social (Veiller sur mes Parents, Cohésio, Ardoiz, ...),
 - La distribution du courrier, des colis et des petites marchandises.

Sur ce point, nous vous demandons de concentrer vos commandes et envois sur ce qui est strictement nécessaire.

Concernant les bureaux de poste, nous avons fait le choix de concentrer notre activité sur une cible de 1 600 sites pour limiter le plus possible l'exposition des agents. Le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients conditionne chaque jour l'ouverture effective de chacun de ces 1 600 bureaux.

Enfin, nous vous rappelons que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, via le site et les applications numériques de La Poste.

Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, dans le cadre d'un dialogue social permanent et en tenant compte de toutes les situations locales.

Toutes les postières et tous les postiers sont engagés et mobilisés à vos côtés afin de faire face aux difficultés de cette période.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Philippe Dorge
DGA du Groupe La Poste
En charge de la Branche Services Courrier Colis